Décision n° EI-2026-17 portant sur l'accréditation du programme de la licence en Informatique, Faculté d'informatique et de sciences de l'information, Institut de technologie de Jimma, Jimma University, Jimma, Éthiopie.

La Présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° INTER_2026_CONV3_Jimma University ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 2 juillet 2026,

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que la licence en Informatique, délivré par la faculté d'informatique et de sciences de l'information, Institut de technologie de Jimma, Jimma University, Jimma, Éthiopie, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

La licence en informatique s'inscrit parfaitement dans la stratégie éducative de l'établissement et occupe une place clairement définie dans le paysage national de l'informatique. L'intégration de l'approche d'éducation communautaire renforce sa pertinence sociétale et son impact régional. Le programme d'études est cohérent et structuré ; il met fortement l'accent sur les fondements théoriques tout en restant complémentaire aux disciplines connexes, et il favorise efficacement la poursuite d'études de troisième cycle grâce à des composantes axées sur la recherche, telles que le projet de fin d'études.
Le programme bénéficie d'un environnement de recherche dynamique, où l'enseignement s'appuie sur les travaux universitaires en cours et où les étudiants sont progressivement initiés aux pratiques de recherche. Toutefois, le nombre limité d'enseignants titulaires d'un doctorat freine le plein développement d'un enseignement axé sur la recherche et de l'encadrement de recherche. Les efforts d'internationalisation sont manifestes, notamment à travers les collaborations entre enseignants et l'adoption du système ECTS, mais ils profitent principalement au personnel enseignant, les possibilités de mobilité offertes aux étudiants étant limitées et insuffisamment structurées.
Des liens étroits avec l'environnement socio-économique favorisent l'employabilité, notamment grâce à des stages et à l'implication des parties prenantes. Néanmoins, ces partenariats sont souvent informels, et une plus grande formalisation améliorerait leur pérennité et leur visibilité. Dans l'ensemble, le programme fait preuve d'une solide qualité académique, mais gagnerait à renforcer son internationalisation, ses capacités de recherche et ses partenariats externes structurés.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le programme de licence en informatique se caractérise par une organisation pédagogique cohérente et bien structurée qui favorise efficacement l'apprentissage des étudiants, leur préparation à la vie professionnelle et la mise en place de parcours d'apprentissage flexibles. Le programme d'études axé sur les compétences, aligné sur des acquis d'apprentissage clairement définis, permet une acquisition progressive des compétences, depuis les connaissances fondamentales jusqu'à la spécialisation technique. La diversité des méthodes d'enseignement, notamment l'apprentissage par projet, les travaux pratiques en laboratoire et les stages en milieu professionnel, garantit la mise en application pratique des connaissances et le développement de compétences transversales. Les stages et les projets de fin d'études consolident davantage les compétences professionnelles. Les dispositifs d'accompagnement des étudiants sont complets et contribuent positivement à leur réussite, grâce à des environnements d'apprentissage numériques et à un encadrement académique structuré. Le développement du corps enseignant et les pratiques d'évaluation standardisées renforcent

également la qualité de l'enseignement. Toutefois, bien que l'internationalisation soit encouragée par un enseignement dispensé en anglais, le système ECTS et des partenariats de mobilité, les opportunités concrètes de mobilité étudiante et de programmes conjoints restent limitées. Le programme intègre efficacement l'esprit d'entreprise et la pertinence socio-économique, et il offre des possibilités flexibles de formation continue. Néanmoins, des améliorations sont nécessaires pour formaliser les parcours de spécialisation, renforcer les programmes de mobilité internationale et mettre en œuvre un suivi systématique des compétences et des certifications des étudiants. L'élargissement de l'offre de formation continue permettrait d'améliorer encore la capacité du programme à répondre à l'évolution des exigences académiques et professionnelles.

CRITÈRE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION

Le programme de licence en informatique présente un niveau d'attractivité satisfaisant, comme en témoignent la stabilité des effectifs, l'efficacité des mécanismes d'information et l'amélioration progressive de la diversité des étudiants. Le suivi des données relatives aux inscriptions à l'aide d'outils institutionnels tels que le système d'inscription des étudiants permet de suivre l'évolution des profils des étudiants et de l'attractivité du programme. La réussite des étudiants est soutenue par un ensemble complet de mesures académiques et sociales, comprenant un accompagnement pédagogique continu, l'accès à des services de santé et des logements subventionnés par l'État, ainsi que des dispositions tenant compte des spécificités de genre, telles que des installations dédiées aux étudiantes. Ces dispositions contribuent à des parcours d'études réguliers et à des taux de réussite élevés, reflétant un environnement d'apprentissage favorable. Si l'insertion professionnelle est quantitativement solide, avec un taux d'emploi de 90 %, les retours qualitatifs issus des études de suivi indiquent un décalage entre les programmes d'études existants et les exigences d'un secteur en rapide évolution. Le programme devrait s'appuyer sur ces conclusions pour orienter les futures adaptations du programme d'études, dans le but de renforcer l'adéquation avec les exigences techniques en constante évolution et de garantir la pertinence à long terme du diplôme.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le programme de licence en informatique de l'université de Jimma s'appuie sur un système de gouvernance clair et structuré, caractérisé par des rôles bien définis, une coordination efficace et une répartition cohérente de la charge de travail, garantissant ainsi la bonne mise en œuvre de l'enseignement, de l'évaluation et de l'accompagnement des étudiants. Le corps enseignant, bien que peu nombreux, est suffisant et couvre les principaux domaines disciplinaires, avec un ratio étudiants/enseignants favorable et la contribution d'experts externes qualifiés.
Les ressources matérielles, financières et numériques sont adéquates et favorisent à la fois la continuité pédagogique et le suivi des étudiants. Les initiatives de développement professionnel et de mobilité du corps enseignant contribuent positivement à la qualité de l'enseignement et à son amélioration continue. Toutefois, le nombre limité de membres du personnel titulaires d'un doctorat freine le renforcement des activités de recherche et de la collaboration universitaire internationale.
Les mécanismes d'assurance qualité sont solides et combinent des retours d'expérience systématiques des étudiants, des évaluations régulières des programmes et l'implication des parties prenantes dans un processus d'amélioration continue. Les évaluations externes renforcent encore davantage les normes académiques. Les politiques en matière d'éthique et de qualité sont bien mises en œuvre, garantissant la transparence, l'intégrité académique et la fiabilité des données sur les résultats des étudiants. Néanmoins, une plus grande mutualisation des ressources entre les programmes connexes pourrait améliorer l'efficacité et réduire la charge de travail du personnel.

Article 2

La licence en Informatique délivré par la faculté d'informatique et de sciences de l'information, Institut de technologie de Jimma, Jimma University, Jimma, Éthiopie est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Il est essentiel d'augmenter le nombre de membres du personnel titulaires d'un doctorat afin de renforcer l'enseignement axé sur la recherche et d'améliorer la visibilité académique.

- Le programme devrait donner la priorité au renforcement de sa stratégie d'internationalisation en développant des programmes structurés de mobilité étudiante, des programmes conjoints et des partenariats internationaux formels.
- Une formalisation plus poussée des collaborations avec des partenaires socio-économiques par le biais d'accords institutionnels permettrait d'améliorer la pérennité du programme et les perspectives d'emploi des diplômés.
- Il convient de revoir et d'actualiser le programme d'études en concertation avec les acteurs du secteur, en accordant une attention particulière au renforcement des travaux pratiques en laboratoire et à la mise en place d'une formation structurée aux technologies émergentes.
- L'élargissement des possibilités de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie permettrait d'aligner davantage le programme sur l'évolution des besoins professionnels.
- Enfin, un partage accru des ressources entre les programmes informatiques connexes et des investissements ciblés dans les infrastructures favoriseraient l'efficacité et l'adaptabilité à long terme.
- Renforcer les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie en développant et en formalisant davantage l'offre de formation continue grâce à des formats de prestation flexibles adaptés aux publics professionnels

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 2 juillet 2026

La présidente

signée

Coralie CHEVALLIER